

DECRET N° 73-55 du 7 février 1973

modifiant le décret n° 423/PR/MFAE du 12/11/66 portant organisation et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 28/PR/MFAE du 3 Août 1966 portant création d'une taxe spéciale d'amortissement et notamment son article 1er ;
VU l'Ordonnance n° 72-32 du 28 septembre 1972 portant fixation des grandes orientations du Gouvernement en matière économique et financière ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 octobre 1972 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 72-290 du 19 novembre 1972, fixant les attributions des membres du Gouvernement ; et le décret n° 73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 423/PR/MFAE du 12 novembre 1966, portant organisation et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement, ensemble les décrets n°s 231/PR/MFAE du 6 Juillet 1967, 69/95/PR/MEF du 8 avril 1969 et 69/97/PR/MEF du 16 avril 1969 qui l'ont modifié ;
SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
Après avis du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1er.- L'alinéa 2 de l'article 1er du décret n° 423/PR/MFAE du 12 novembre 1966, portant organisation et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement est modifié comme suit :

AU LIEU DE :

" Elle est chargée d'assurer la gestion des dettes de l'Etat envers les entreprises privées arrêtées à la date du 31 décembre 1966".

LIRE :

" Elle est chargée d'assurer la gestion des dettes de l'Etat envers les entreprises privées arrêtées à la date du 31 décembre 1969".

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge le décret n° 69-95/PR/MEF du 8 avril 1969, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 février 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 8 CS6 - MEF 5 - Minis-
tères 10 - CAA 4 - IAA-DCCT-DB-CF-DC 5
DEP-DGAJL - Dtion Stat 6 - DGAE 4 - IGF-
CNI 2 - JORD 1 - Trésor 4